

Réunion du 25 septembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 76
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Bernard MELIANDE, Marie-Luce MUSEL, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Bernard TURPAIN), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU,

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, Michel DARETTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY, Anthony BERBEL (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Olivier MOUNOLOU, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Bernard MELIANDE), Emmanuel HANON (pouvoir à M. Marc CAUHAPE), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Catherine LEYGUES (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), Valérie MARQUEHOSSE, Patrick PEYRE-POUTOU (pouvoir à Mme Jacqueline LACLAU-PECHINE), Bernard TURPAIN, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 3 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LA CCI PAU BEARN**

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

Partant du constat que les relations se multiplient entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la CCI Pau Béarn, toutes deux compétentes en matière de développement économique, la CCI Pau Béarn a souhaité formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention.

Ladite convention a pour objet de renforcer le partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn afin d'apporter un service de proximité aux entreprises et aux porteurs de projet de ce territoire, et ainsi contribuer à son développement économique futur.

Egalement, dans la continuité de la délibération du 26 juin 2017 par laquelle la communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée dans le pôle métropolitain Pays de Béarn, ce partenariat permettra à la CCI Pau Béarn de conduire une étude de marketing territorial à l'échelle de celui-ci. Celle-ci permettra au Pays de Béarn de définir son projet et sa stratégie de développement économique local.

De plus, la CCI Pau Béarn s'engage à renforcer les orientations des porteurs de projet vers l'offre de service communautaire (foncier, immobilier, pépinières) et à communiquer régulièrement les créations et radiations d'entreprises au registre des commerces et des sociétés. Les chambres consulaires devraient également renforcer leurs actions de proximité. L'objectif de ce partenariat est donc également de faciliter le remplissage des pépinières d'entreprises par des créateurs et jeunes sociétés porteurs d'avenir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention de partenariat entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la CCI Pau Béarn annexée à la présente délibération,
- **d'inscrire** au budget 2018 la contrepartie financière qui s'élève à 10 000 €.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/09/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2017